

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2023-40

L'an deux mil vingt-trois

Le douze octobre

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes BLANC, PLISSONNIER, Ms GISBERT-CUREAU, REYNAUD, CRESPEL, LEGRAIS-BOUCHER

Excusés : Mmes FREBAULT, LAURENT, PIERRÉ, M. PETITJEAN

Secrétaire de séance : M. GISBERT-CUREAU

Date de Convocation : 6 octobre 2023

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DIAM'S CLUB BOURG-PERONNAS

Madame Christèle MAYOUSSIER, Adjointe en charge des finances, présente à l'Assemblée une demande d'aide financière formulée par l'association de danse Diam's Club Bourg-Péronnas, pour la participation d'une de leurs membres et habitante de Servas au Championnat du Monde à Krakow en Pologne le 28 octobre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 €, à l'association de danse Diam's Club Bourg-Péronnas ;
- **PRECISE** que cette dépense sera imputée à l'article 65748 du budget primitif.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN

